

## Consultation publique sur la Stratégie Nationale Bas Carbone

### Position UFE

L'UFE a toujours soutenu et accompagné la refonte de la gouvernance énergétique française, autour d'un objectif CO2 ambitieux, et de sa déclinaison au travers d'une Stratégie Bas carbone, qui donne au pays les moyens véritables pour mener à bien sa transition énergétique.

Ainsi, si, pour l'UFE, les recommandations du projet de Stratégie Nationale Bas Carbone vont globalement dans le bon sens, il est fondamental de renforcer le document selon les axes suivants, pour assurer la réussite de cette stratégie :

**1. Il est indispensable d'avoir une analyse sur l'impact économique des mesures proposées dans la SNBC, selon une approche coût/efficacité.**

De manière générale, toute politique climatique doit intégrer les contraintes économiques, budgétaires et financières actuelles, ce qui implique de rationaliser chaque action afin d'obtenir le meilleur retour sur investissement possible. Une analyse économique de la SNBC selon une approche coût/efficacité permettrait de disposer d'une vision réaliste des orientations proposées.

**2. La SNBC a vocation à illustrer la manière dont la France atteindra les objectifs de décarbonation de moyen terme qu'elle s'est fixée dans les budgets carbone.** Elle doit notamment donner une répartition indicative des efforts à réaliser entre les secteurs. **Il serait donc utile que l'ensemble des documents reprennent explicitement les cibles de moyen terme pour chaque secteur.** Pour l'instant, pour les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, et des déchets, seul un objectif à 2050 est mentionné. Ces objectifs sectoriels à 2050 n'ont d'ailleurs jamais fait l'objet de discussions en CNTE ou autre.

**3. La réussite de la SNBC passera nécessairement par le ciblage des efforts sur les énergies les plus carbonées comme le pétrole.**

L'UFE a toujours soutenu une approche globale et transverse concernant toutes les énergies, afin d'être en mesure d'orienter vers les solutions bas carbone les plus efficaces économiquement. En effet, l'électricité ne représente que 24% de la consommation finale d'énergie et 6% des émissions de CO2, en 2014. Afin d'être conforme à l'ambition climatique de la SNBC, il est indispensable d'identifier et d'activer prioritairement les leviers de réduction des consommations d'énergies les plus carbonées comme le pétrole (60% des émissions de CO2) et les secteurs les plus émetteurs tels que le transport qui contribuent à hauteur de 40% des émissions de CO2 de la France. Ainsi, dans l'ensemble des paragraphes relatifs aux politiques sectorielles, il devrait être à chaque fois précisé que l'efficacité énergétique doit être en priorité tournée vers les énergies les plus carbonées.